

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Août 2018
Concernant

L'Association
« ROC – Ressources mOrales et éduCatives »
Association gestionnaire de
L'Etablissement Scolaire Privé Daniel

15, Avenue Foch

68500 – GUEBWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Août 2018

A l'ensemble des membres de l'association ROC,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Association du 2 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ROC relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons porté une attention plus particulière aux cycles immobilisations et frais de personnel de l'association. Nous avons également porté une attention plus particulière à la procédure d'établissement des reçus fiscaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres présents à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents soumis à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel promet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vieux Thann, le 11 janvier 2019

David COLOM

Commissaire aux comptes

 **COLOM David**
Commissaire aux comptes

1, rue Ivan Kaemmerlen
68800 VIEUX-THANN

Tél. 03 89 37 23 39 - Fax 03 89 37 23 27

Siret 413 277 195 00074 - APE 6920 Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement	8 238		8 238		8 238	
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	232 133	186 675	45 458	51 896	6 437	12.40
	Constructions	983 824	161 051	822 773	819 240	3 533	0.43
	Installations techniques Matériel et outillage	45 719	22 065	23 654	26 146	2 492	9.53
	Autres immobilisations corporelles	68 875	421 868	352 992	333 478	19 514	5.85
	Immobilisations en cours	4 465		4 465	600	3 865	644.18
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15		15	15			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	1 343 271	791 658	551 612	564 420	12 807	2.27	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	56 734	32 108	24 627	34 395	9 768	28.40
	Autres créances	2 171		2 171	2 281	109	4.80
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	2 117		2 117	4 583	2 466	53.81	
Charges constatées d'avance (3)	15 598		15 598	17 509	1 911	10.91	
Total III	76 621	32 108	44 513	58 768	14 255	24.26	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 419 891	823 766	596 125	623 187	27 062	4.34	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2018 12	31/08/2017 12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	38 713	38 061	653	1.72
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	47 717	653	48 370	NS
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	305 996	308 228	2 232	0.72	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	296 993	346 941	49 948	14.40	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	3 520		3 520	
	Emprunts et dettes financières divers	163 733	166 529	2 797	1.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 135	13 687	552	4.03
	Dettes fiscales et sociales	48 425	30 565	17 860	58.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	49 426	45 548	3 877	8.51
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	20 894	19 917	977	4.91
	Total IV	299 133	276 246	22 887	8.28
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		596 125	623 187	27 062	4.34

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

278 238 256 329

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

3 520

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		390 628		405 139	14 511	3.58
Production stockée						
Production immobilisée		8 238			8 238	
Subventions d'exploitation		3 915		40 741	36 826	90.39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		4 977		6 659	1 682	25.26
Collectes		172 980		159 478	13 502	8.47
Cotisations		550		565	15	2.65
Autres produits						
Total I		581 288		612 582	31 294	5.11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		3 065		2 368	697	29.41
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		92 785		111 528	18 742	16.81
Impôts, taxes et versements assimilés		10 432		7 651	2 781	36.35
Salaires et traitements		342 976		338 225	4 751	1.40
Charges sociales		52 722		46 398	6 324	13.63
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		47 104		43 874	3 230	7.36
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions		5 072		1 974	3 098	156.95
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)						
Total II		554 156		552 018	2 138	0.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		27 132		60 563	33 431	55.20
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		1		2	1	65.75
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1		2	1	65.75
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		4 332		6 249	1 917	30.68
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		4 332		6 249	1 917	30.68
2. Résultat financier (V-VI)		4 331		6 247	1 916	30.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		22 801		54 316	31 515	58.02
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 144		2 971	172	5.79
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		3 144		2 971	172	5.79
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 339		284	1 055	372.11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		1 339		284	1 055	372.11
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 805		2 688	883	32.86
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		584 432		615 555	31 123	5.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		559 827		558 551	1 276	0.23
Solde intermédiaire		24 605		57 004	32 399	56.84
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		72 322		56 351	15 971	28.34
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		47 717		653	48 370	NS

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 101
Total	1 101

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 598
Autres dettes	24 599
Total	28 197

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		15 598
Total		15 598
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		20 834
Produits financiers		60
Total		20 894

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnés

Néant

Engagements reçus